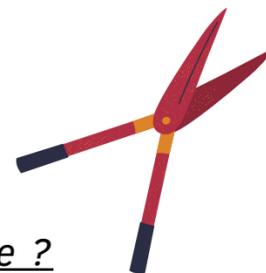


Opération Nettoyage Citoyen Cimetière Toussaint 2024



Pourquoi un appel citoyen à nettoyer le cimetière ?

La commune de Clairmarais n'utilise plus les désherbants et produits phytosanitaires. Le désherbage des espaces verts et notamment du cimetière se fait de manière naturelle, le plus souvent à la main. Un travail qui prend beaucoup de temps. De plus, totalement rénové, le cimetière communal est certes un lieu de recueillement mais également un élément important de notre patrimoine communal qui appartient à chacun et qu'il convient de préserver.

L'opération est programmée le **26 octobre 2024 de 9h à 11h30**. Que dois-je amener?

→ Se munir si possible de gants, d'un outil pour racler, d'une cisaille ou d'un sécateur.



Comment participer ?

→ Renvoyez le coupon-réponse en Mairie avant le 20 octobre.



Un moment de partage et de convivialité se déroulera dès 11h30 pour remercier les participants à l'Espace Associatif et Culturel.



Bulletin d'inscription à déposer en mairie pour le 20 octobre 2024 (ou par courriel à mairie.clairmarais@free.fr)

Famille : _____ Nombre de participants: _____

Adresse: _____ 62500 CLAIRMARAIS

Téléphone: _____

s'engagent à participer à l'opération "Nettoyage Citoyen Cimetière"

participeront au moment de convivialité.



RGPD - A titre informatif, les données récoltées seront utilisées par le secrétariat de la mairie et seront conservées en mairie jusqu'au 30/05/2025. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données, ou encore de limitation de leurs traitements. Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant en raison d'un motif légitime. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous le jugez utile. Pour exercer vos droits, contactez-nous auparavant en nous adressant un courrier postal (Mairie de Clairmarais - 2 route d'Arques - 62500 CLAIRMARAIS) ou via la plateforme dédiée en ligne (<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/clairmarais>).

I.P.N.S - Ne pas jeter sur la voie publique